

Vous devez considérer cette visite avec les yeux de la foi et de la religion qui vous rendront dignes d'en retirer les fruits. *Beati qui audiunt verbum Dei et custodiunt illud* (Marc, 11. 23). Vous y entendrez la parole sainte annoncée par nous même au nom du Seigneur, et par les prêtres qui nous accompagneront pour nous aider à purifier de plus en plus vos consciences. Rendez-vous pareillement dociles aux avis que vous donneront vos pasteurs, pour vous préparer à notre visite et vous en faire profiter.

Nous ne pouvons trop vous le répéter, N. T. C. F., sachez apprécier le bonheur dont jouit encore votre mère, la sainte Eglise du Canada, de posséder le trésor inestimable de la vraie foi et de la paix qui en est le fruit. Vous entendez gronder la tempête au delà des mers. Des peuples qui avaient d'abord été dociles à la voix de Dieu et des pasteurs chargés de les instruire, ont prêté l'oreille à la voix trompeuse d'une prétendue indépendance, qui n'est qu'un assujétissement au joug de l'orgueil et de l'égoïsme; mais bientôt ils ont vu leurs jours de bonheur et de vraie liberté s'évanouir comme la fumée, les calamités de tout genre sillonner leur sol, et le flambeau de la foi, emporté par les vents, est allé éclairer d'autres nations plus capables et plus dignes d'en jouir. *Auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus*, (Math. 21).

Notre but est uniquement de vous affermir de plus en plus dans la foi, de consoler ceux qui sont dans l'affliction, de ramener les pécheurs, d'encourager ceux qui sont dans la bonne voie, et enfin de sanctifier vos enfants par les grâces du Saint-Esprit conférées dans le sacrement de la confirmation, dont l'administration sera un des principaux exercices de la visite épiscopale.

A CES CAUSES, après avoir supplié Jésus-Christ, le pasteur des pasteurs, de nous accorder le secours de ses lumières, et de répandre son esprit sur nous, sur les prêtres qui nous accompagneront, et sur vous tous, N. T. C. F., nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Nous nous rendrons dans la paroisse de

après-midi.

Environ une demi-heure après notre arrivée, l'on donnera une instruction familière ou conférence, après laquelle nous partirons du presbytère pour faire notre entrée solennelle à l'église de la manière prescrite par le rituel. Après l'entrée et une exhortation, nous donnerons la bénédiction du S. Sacrement à la suite de laquelle l'ordre des autres exercices de la visite sera expliqué.

2^e Nous ferons, à commodité, la visite du tabernacle, des fonds baptismaux,